

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 66

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

CPER 2015-2020 : Campus de la Mer : restructuration du campus de l'Ecole
Nationale Supérieure Maritime (ENSM) de Marseille.

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57**

PRESENTATION

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) a été signé le 29 mai 2015 pour la période 2015-2020. Il définit le cadre des grands investissements structurants réalisés sur le territoire régional. Ce contrat porte sur un montant de 1,8 milliard d'euros financés à part égale par l'Etat et la Région.

La Commission permanente, par délibération n°71 du 21 octobre 2016, a validé les engagements financiers du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention départementale d'application du contrat de plan Etat-Région.

L'objectif du Département est de concourir à la consolidation des pôles d'excellence de haut niveau scientifique, d'accompagner les restructurations des filières d'enseignement supérieur et de recherche stratégiques en participant au financement de projets d'envergure structurants pour notre territoire, et d'offrir aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des campus attractifs et fonctionnels. Dans ce but il est décidé d'une part de poursuivre le processus de réhabilitation engagé dans les précédents CPER, avec un objectif de rénovation et de rationalisation des surfaces, et qui nécessite dans certains cas des opérations de déconstruction-reconstruction et d'autre part, dans un nombre limité de sites, de construction de nouveaux locaux d'enseignement et de recherche.

Objet

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente la demande de subvention pour le projet « **CAMPUS DE LA MER** » de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) d'un montant de 400 000 €TTC concernant le réaménagement et la restructuration de ses locaux sur le site de Marseille.

Conformément à la procédure mise en place, cette opération partenariale a fait l'objet d'une programmation au Comité de Programmation Technique du CPER 2015-2020 et le dossier d'expertise a été validé.

Restructuration du campus de l'école nationale supérieure maritime (ENSM)

Campus de la Mer

Contexte :

L'ENSM est implantée sur 4 sites géographiques : Le Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille. Le campus de Marseille, construit dans les années 1960 par l'architecte René Egger, est implanté sur près de 10 hectares au cœur du 8ème arrondissement, à proximité du Parc national des Calanques. Il dispose de 16 bâtiments développant une superficie de 11 551 m².

Le campus de Marseille, compte tenu de son dimensionnement, de son histoire et de son corps professoral, a été retenu dans le projet d'établissement pour accueillir les 3 premières années du cycle d'ingénieur qui en compte 5,5 au total. Entre la rentrée 2014 et celle de 2016, la population étudiante de L1, L2 et L3, auparavant dispersée sur plusieurs sites de l'école, aura été regroupée sur Marseille pour atteindre environ 550 étudiants.

Dans le même temps, le corps professoral, technique et administratif se sera stabilisé autour de 100 salariés comprenant les personnels du Secrétariat Général et de la Direction des Etudes.

Objectifs :

Dans ce nouveau cadre, l'école souhaite procéder à une amélioration de ses capacités d'accueil, grâce à une spécialisation des bâtiments et une rationalisation des espaces existants, afin :

- d'offrir plus d'espaces pédagogiques banalisés (salles de cours) et techniques (simulateurs, salles de travaux pratiques, salles multimédias...),
- d'améliorer les capacités d'accueil en matière de vie étudiante,
- de développer les stages de formation continue pour tous les marins professionnels, grâce à ses outils pédagogiques innovants, et aussi grâce à une offre d'hébergement et de restauration de qualité ;
- Enfin, de proposer globalement une meilleure qualité d'accueil et d'études.

Cette opération modifiera, partiellement ou totalement, 4 bâtiments du campus et permettra d'adapter celui-ci aux défis d'aujourd'hui.

Le campus de la mer de Marseille constituera, sur le court et moyen terme, par ses qualités architecturales et environnementales intrinsèques, par sa place primordiale dans le cursus ingénieur, par son caractère national unique, un pôle incontournable et renommé de l'enseignement maritime français et international.

Le montant total de ce projet qui s'inscrit dans le CPER 2015-2020 est de 2 259 724 € Le Conseil Départemental participera à hauteur de 400 000 €TTC.

Une fiche technique et financière est jointe au présent rapport.

Maîtrise d'ouvrage :

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération sera assurée par l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

Calendrier prévisionnel :

- Expertise : Août 2015.
- Choix Maîtrise d'œuvre : Avril 2017.
- Choix Entreprises travaux : Octobre 2017
- Travaux : Novembre 2017/Décembre 2019.
- Réception : 2019.

Situation juridique du terrain d'assiette :

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. L'ENSM est utilisateur du site via une convention d'utilisation d'une durée de 9 années à compter du 1er janvier 2016.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, sur proposition de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime pour un montant de 400 000 €TTC pour l'opération de restructuration et d'aménagement du site de l'Ecole de Marseille « Campus de la Mer », afin d'accueillir les étudiants des trois premières années du parcours navigant-ingénieur,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'approuver le projet de convention joint au rapport et d'autoriser Madame la Présidente à le signer,

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental

Au bénéfice de ces propositions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Projet LE CAMPUS DE LA MER
CPER 2015-2020 Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) de Marseille

Organisme porteur	Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) de Marseille 39, avenue du Corail CS 50040 13285 MARSEILLE cedex 08
Représentants nationaux	Président : Hervé MOULINIER Directeur Général: Patrice LAPORTE
Représentants Marseille	Secrétaire Générale par intérim et Directrice du Patrimoine : Sylvie PASTOL Directeur de site : Thierry CHAMPION
Pour le compte	Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) de Marseille
Montant sollicité	400 000 €TTC
Montant total du projet	2 259 724 €TTC
Mesure	CPER 2015-2020, projet immobilier
Objet	Restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime du site de Marseille Projet : Campus de la Mer
Lieu d'exécution du projet	39, avenue du Corail 13008 MARSEILLE
Responsable	Sylvie PASTOL

PLAN DE FINANCEMENT (CPER 2015-2020)

DEPENSES TTC (€)		RECETTES TTC(€)	
Etudes préalables	200 200	Etat	100 000
Travaux Bâtiment A	132 396	Région	1 000 000
Travaux Bâtiment B	191 628	Ville de Marseille	500 000
Travaux Bâtiment K	336 000	Conseil Départemental	400 000
Travaux Bâtiment N	1 399 500	Fonds Propres	259 724
Total	2 259 724	Total	2 259 724

Proposition de subvention du Conseil départemental : 400 000 €TTC

Taux de participation : 17.71 %

